

Date de dépôt: 13 décembre 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Gilbert Catelain : Réforme
de l'administration fédérale : synergies possibles par
l'administration

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 novembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Après les plans d'allègements budgétaires qui se traduiront à fin 2008 par une diminution de 12% des effectifs de l'administration fédérale, le Conseil fédéral a engagé une nouvelle réforme de l'administration qui vise à améliorer la conduite de l'administration en simplifiant les procédures, en structurant mieux les doubles emplois.

Sur les 30 points concrets adoptés par le Conseil fédéral, certains ont déjà été mis en œuvre telle la fusion de l'IMES et de l'ODR, d'autres sont en cours de réalisation comme le remaniement du projet « Armée XXI ».

Dans le domaine des ressources humaines, le Conseil fédéral a décidé le 29 novembre 2006 d'abaisser le quotient RH (rapport entre le nombre de collaborateurs dans le domaine du personnel et le nombre total de collaborateurs) à 1,1 jusqu'à fin 2009, ce qui correspond à la proportion habituelle dans de nombreuses entreprises privées. Cette décision implique une réduction de 200 postes dans le domaine du personnel.

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Quel est le coefficient RH dans le petit et le grand Etat et quel serait le potentiel d'économie de postes si ce coefficient devait être supérieur à 1.1 ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En préambule, il convient de rappeler que le premier plan de mesures du Conseil d'Etat du 30 mars 2006 prévoit, pour la mesure 3, de "redéfinir clairement les rôles, missions et responsabilités entre l'office du personnel de l'Etat, les ressources humaines départementales et les services".

Une étude est en cours qui devrait permettre de préciser, outre les rôles, missions et responsabilités des différentes entités en charge des ressources humaines, les fonctions liées à la gestion de celles-ci et ce de manière transversale.

Les chiffres ci-dessous montrent le ratio des postes dédiés aux fonctions ressources humaines au sein des départements et servent de base à l'analyse en cours qui doit être finalisée pour le 30 juin 2007. Il convient de préciser que les ratios portent sur des emplois temps plein (ETP) et non sur le nombre de personnes engagées.

Ces chiffres sont donc, à ce stade, purement indicatifs et sont appelés à évoluer.

Petit Etat

Département	Nb ETP- RH	Total Nb - ETP Budget 2006	% nb ETP_RH par rapport au nb total ETP
Instruction publique	49.77	7062.65	0.70%
Direction du Grand Conseil	0.75	19.97	3.76%
Chancellerie	0.80	61.93	1.29%
Finances	3.55	783.75	0.45%
Institutions	15.462	2697.95	0.57%
Pouvoir judiciaire	3.40	391.52	0.87%
Constructions, technologies de l'information	10.381	1141.25	0.91%
Territoire	8.481	525.5	1.61%
Solidarité et de l'emploi	5.70	696.69	0.82%
Economie et de la santé	3.40	307.92	1.10%
Total Somme ETP petit Etat	101.694	13689.13	0.74%
OPE	72.75		
	174.444	13689.13	1.27%

Le nombre total d'ETP de l'office du personnel (direction générale, l'office payeur unique, les assurances, la surveillance des caisses de pension, le service prestation RH, la gestion, la formation, et la santé) est de 72,75 ETP. Si l'on rapporte ce nombre obtenu à l'ensemble des ETP du petit Etat, le ratio est de 1,27 % tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

Subventionnés

Etablissements subventionnés	Nb ETP- RH	Total Nb - ETP Budget 2006	% nb RH par rapport au nb total ETP
HES	3.8	501.803	0.76%
Université	21.45	1916.49	1.12%
HUG	89.62	8685.65	1.03%
FSASD	18.8	1420.6	1.32%
Clinique Joli-Mont	0.5	150	0.33%
Clinique de Montana	0.5	82	0.61%
CIP	1.5	96	1.56%
EPSE	2.75	236.5	1.16%
HG	18	757.9	2.37%
OCAS	3.6	316	1.14%
Total somme ETP subventionnés	160.52	14162.943	1.13%

Total Somme ETP Grand Etat	334.964	27852.073	1.20%
-----------------------------------	----------------	------------------	--------------

Ces deux tableaux montrent que le coefficient pour le petit Etat ainsi que celui des subventionnés sont d'ores et déjà très proches de ce qui est préconisé par le Conseil fédéral pour l'administration fédérale.

Quant aux économies générées par la réalisation de la mesure 3 du plan de mesures P1, il n'est en revanche pas possible aujourd'hui de les chiffrer précisément, cette mesure devant déployer ses effets tout au long du plan financier quadriennal, soit jusqu'en 2009.

Par ailleurs, il faut relever que la baisse prévue de 5% des effectifs des ressources humaines du petit Etat implique que le total des ETP / RH sera de 165,72 en 2009 (baisse de 8,72 ETP), ce qui nous donnera un ratio de 1% par rapport au nombre d'ETP du petit Etat inscrit au budget 2006.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le vice-président :
Laurent Moutinot